

CONFERENCE DOCTORALE

Lundi 19 Mai 2014 - 17h à 19h

Amphi Domat à l'École de Droit

(41, bd F. Mitterrand à Clermont-Fd)

Stefan GOLTZBERG

Chercheur – Fondation Wiener-Anspach

Université de Cambridge

« L'argumentation juridique »

L'argumentation, et en particulier, l'argumentation juridique, est un art qui s'apprend encore souvent par la fréquentation des juristes, en imitant ce qu'ils font. Nous nous proposons d'explicitier la structure de l'argumentation juridique, de manière que chacun puisse y puiser: le droit est en effet un formidable laboratoire pour mieux comprendre l'argumentation en général, notamment en économie, en sciences humaines. L'exposé partira d'exemples simples et construira progressivement des cas plus complexes. Un des buts est de sensibiliser l'auditoire à une nouvelle manière de lier les arguments entre eux. Il sera question des mots sur lesquels repose l'argumentation (même si, sauf si, etc.), ainsi que des différents types d'erreurs d'argumentation (sophismes), qui nous permettent de mieux comprendre comment l'on peut argumenter correctement.